

Légumes secs

Lentilles et pois-chiche
ont le vent en poupe

Agathe Joffre et Laura Brun

Pour répondre à l'augmentation de la demande en légumes secs, les surfaces de multiplication explosent et les bassins de production évoluent. Quant aux filières, elles s'organisent pour faire face aux problèmes actuels et rester compétitives.

Les modes alimentaires évoluent vers des sources de protéines végétales et de production locale. En parallèle, les agriculteurs cherchent à diversifier leurs assolements. Dans ce contexte, les productions de légumes secs connaissent un fort essor depuis quelques années.

Les productions de lentilles (photo 1) atteignent près de 35 000 ha en France en 2017 (+62 % par rapport à 2016) et près de 20 000 ha en pois chiches (+105 % par rapport à 2016, photo 2). Or la production française couvre seulement 20 % de la consommation nationale qui avoisine les 100 000 t, selon la Fédération Nationale du Légume Sec (FNLS). La production de semences s'adapte pour suivre la tendance.



1

Culture de lentilles en fleur.

Figure 1 - Evolution des surfaces de multiplication de lentille et de pois chiche (Source GNIS)

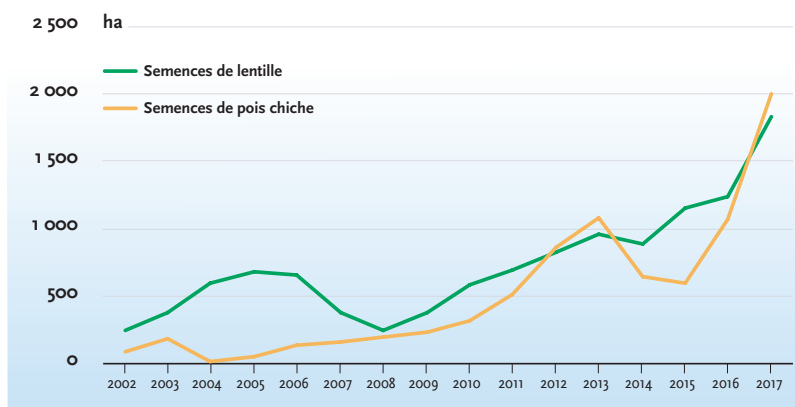
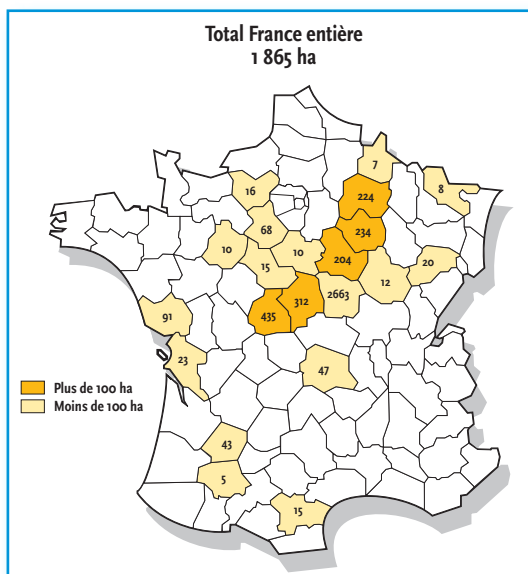


Figure 2 - Répartition des surfaces de multiplication de lentille en 2017 (Source GNIS)



Pour répondre à la forte demande, et pour éviter les ruptures d'approvisionnement en semences - comme ce fut le cas en pois chiche en 2017-2018 - les surfaces de multiplication ont connu des hausses sans précédent (Figure 1). Elles ont doublé en trois ans !

Nouvelles zones de production

Cette hausse des surfaces se traduit également par le développement de nouvelles zones de production (Figure 2). Historiquement, les semences de lentille étaient majoritairement produites en région Centre-Val de Loire (79 %

de la production nationale de semences de lentille en 2008), et en particulier dans le Berry (70 %). Aujourd'hui, une nouvelle zone de production se dessine plus à l'Est (Yonne, Aube et Marne) avec près de 35 % des surfaces de multiplication en 2017, juste derrière le Berry (40 %).

Les surfaces de semences de pois chiches, elles aussi, ont fortement progressé. Elles restent principalement dans le sud de la France (77 % en Occitanie et 16 % en PACA¹), mais colonisent également des zones de production plus septentrionales ces dernières années (Centre, Est).

1 PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

La filière se structure

Créée en fin d'année 2015, l'Association Nationale Interprofessionnelle des Légumes Secs (ANILS) est une nouvelle section spécialisée de TERRES UNIVIA. Elle a pour objectif de fédérer les producteurs de légumes secs et notamment de lentilles, pois chiches et haricots secs.

L'objectif ? Adopter une approche concertée et multi-locale afin de mieux répondre aux enjeux de la filière. Notamment en ce qui concerne les techniques de culture des légumes secs et la valorisation de leurs qualités environnementales et nutritionnelles pour l'homme.

Présidée par **Franck Rocher**, producteur de lentilles au Puy en Velay, l'ANILS regroupe les familles professionnelles représentatives en trois collèges, à l'instar de TERRES UNIVIA : production, collecte et conditionnement. Ces collèges fixent les orientations stratégiques.

L'une des grandes orientations stratégiques de l'ANILS est d'initier et de conforter une dynamique scientifique et technique permettant de lever les contraintes techniques de la production des cultures : l'absence de sélection variétale et de solutions efficaces pour la protection des cultures pénalisant la compétitivité des productions de légumes secs.

La filière lentille, motrice lors de la création de l'ANILS, a initié la mise en place des réseaux dans cinq bassins de production (Berry, Puy, Vendée, Marne, Sud-Ouest) et se charge de l'animation technique nationale ([encadré](#)).

La FNAMS est membre actif du Comité technique de l'ANILS. Elle est force de proposition sur les thématiques d'expérimentation.

Différentes actions sont prévues : expérimentation des solutions chimiques innovantes et des méthodes alternatives pour protéger les cultures de lentilles des adventices, maladies et insectes, lancement de travaux pour un



François Collin

Les productions de pois chiche se développent, les surfaces en multiplication augmentent.

Parole de producteur

« Nous avons une très belle filière ! »

Franck Rocher, producteur de lentilles à Siaugues Sainte-Marie (63), préside l'Organisme de défense et de gestion (ODG) Lentille Verte du Puy et l'Association nationale interprofessionnelle des Légumes Secs (ANILS).

L'ANILS a été créée fin 2015 à l'initiative de la filière lentille. Après deux campagnes complètes de fonctionnement, quelles sont les avancées pour les acteurs de la filière ?

● Il a été décidé de mettre en place une Cvo² sur les lentilles. Elle donne des moyens pour renforcer l'expérimentation. Les problématiques sont larges : les herbicides, les insecticides, les fongicides, traitement de semences, sélection variétale (déjà en place depuis quatre ans). Nous avons en projet la recherche sur le travail du sol, la gestion d'assolement pour répondre à nos problèmes de champignons du sol, notamment.

L'ANILS, ce sont aussi des concurrents directs fédérés, notamment, autour d'objectifs techniques communs, avec déjà des résultats concrets pour la filière. Pouvez-vous nous en dire plus ?

● Les producteurs sont très engagés dans ces travaux, en lien fort avec les collègues Collecteurs et Conditionneurs. Dès la première année, déjà un résultat : l'herbicide SENCORAL SC, que j'ai défendu auprès du Ministère et de ses experts, a bénéficié depuis deux ans d'une dérogation 120 jours pour l'usage lentille. C'est une grande avancée pour notre filière, car c'était le premier objectif de notre structuration : trouver des solutions techniques concrètes. Cet herbicide a levé

des impasses techniques dans plusieurs bassins de production : gestion des orties royales dans le bassin du Puy, des bleuets dans le Berry, de l'*Ammi majus* dans la Marne.

A ce jour, un gros travail est mené sur la Bruche, de la culture à la distribution : enquête chez les producteurs, organismes stockeurs, techniciens et conditionneurs, caractérisation des populations dans les bassins de production, expérimentation de moyens de lutte, etc.

Les surfaces de productions de lentille ont explosé ces deux dernières années au niveau national. Quelles en sont les raisons ?

● L'explosion de la production ces deux dernières années est liée à plusieurs facteurs : la réglementation des surfaces d'intérêt écologique (SIE), la recherche de nouvelles marges par les producteurs, et une communication sur les protéines végétales qui prennent de plus en plus de place dans l'alimentation française.

Doit-on craindre une instabilité du marché ? Quelles perspectives sur les surfaces de production françaises ?

● Je tiens à mettre en garde sur l'instabilité du marché et sur cette augmentation de production. Donc, j'incite les producteurs à sécuriser leurs débouchés par des contrats ou autres. Nous avons une très belle filière et nous devons garder nos marges !

2 CVO : cotisation volontaire obligatoire

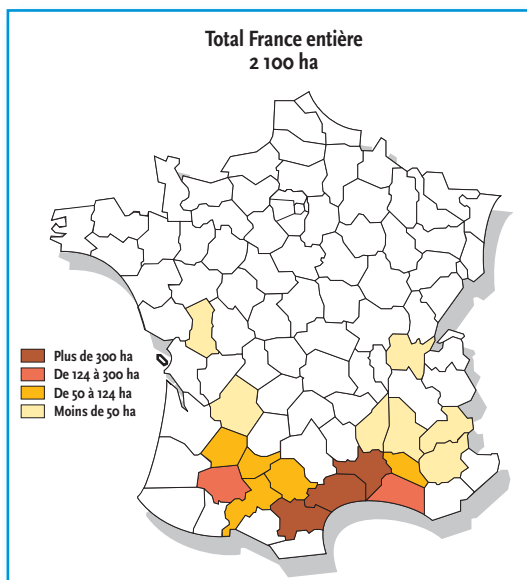


Laura Brun / FNAMS

3

Dégâts d'ascochyrose sur feuille et sur le haut de la tige en production de pois-chiche.

Figure 3 - Répartition des surfaces de multiplication de pois chiche en 2017 (Source GNIS)



programme de sélection variétale, étude des bénéfices des cultures, etc.

L'ANILS pourra également engager des actions de promotion et de communication, et des études économiques répondant aux besoins des opérateurs en amont et en aval.

LES LÉGUMES SECS À LA FNAMS

La FNAMS travaille sur la production de semences de légumes secs depuis de nombreuses années.

■ La lentille étant une culture très basse et peu concurrentielle vis-à-vis des adventices, son désherbage est étudié depuis longtemps par la FNAMS. Les tris d'herbicides ont permis d'éliminer les produits les plus phytotoxiques et les essais d'efficacité ont mené à la constitution de dossiers d'homologation pour cet usage. Le désherbage mécanique (surtout la houe rotative) a également montré son efficacité, lorsqu'il est placé au bon moment. Il peut être complété par un passage d'écimeuse en fin de cycle.

■ Sur le pois chiche, la lutte fongicide contre l'*Ascochyta* en cours de culture était déjà évaluée en 2014. En 2017 et 2018, des essais ont été mis en place avec TERRES INOVIA pour évaluer différentes solutions herbicides. Ces essais seront réitérés cette année en sélectionnant les produits et doses les plus sélectifs du pois chiche. Toujours avec TERRES INOVIA, des traitements de semence visant la protection contre l'*Ascochyta* seront également testés en 2019 pour remplacer le thirame (VITAVAX EXTRA), dont l'homologation n'a pas été renouvelée.

L'ennemi numéro 1 en pois chiche : *Ascochyta rabiei*

En pois chiche, l'élément qui fédère la filière est la lutte contre l'ascochyrose (photo 3). Le principal vecteur de contamination par ce champignon (*Ascochyta rabiei*) est l'utilisation de semences contaminées. L'ensemble de la filière voit donc bien l'intérêt de se structurer pour limiter les dégâts dus à cette maladie. Et cette année, où l'hiver et le printemps ont été très humides, la nocivité de cette maladie a été démontrée.

Les principaux établissements producteurs de semences de pois chiche et le GNIS testent un protocole de surveillance des parcelles sur les cultures en 2018, pour une éventuelle intégration au règlement technique. Le protocole consiste en une inspection à la floraison et une inspection durant la maturation des grains, si la présence d'*Ascochyta* lors de la première visite a été décelée.

Après la récolte, les lots de semences produits sont également analysés. Le seuil de tolérance envisagé dans ce test est de trois semences contaminées pour mille. Si la corrélation entre la présence d'*Ascochyta* sur les graines et les observations en cours de culture est bonne, des inspections sanitaires et le seuil de tolérance pourront faire leur entrée dans le règlement technique des semences certifiées de pois chiche.

Ascochyta rabiei peut survivre trois à quatre ans sur les débris végétaux infectés, même si la quantité d'inoculum diminue fortement au cours des deux premières années. La production de semences de pois chiche pourrait donc être limitée aux parcelles n'ayant pas porté de pois chiche au cours des quatre années précédentes.

Actuellement, la distance d'isolement minimum entre deux parcelles de production de semences certifiées est de 4 m. Cependant, en Australie il est recommandé de laisser 2 000 m sans pois chiche autour d'une parcelle fortement infectée l'année précédente. Vu le fort développement de la culture de pois chiche en semences ou en consommation, les parcelles sont de plus en plus proches les unes des autres. Et la question d'un isolement bien supérieur à 4 m peut se poser...

De futures modifications du règlement technique des semences certifiées de pois chiche auront sans doute lieu pour garantir la qualité des semences commercialisées. ■

SAVOIR+

- Itinéraire technique du pois chiche porte-graine (F. Collin et D. Fourc, Bulletin Semences n°235)
- Et pourquoi pas le pois chiche ? (Cultivar Juillet/août 2018)
- Guide Culture Pois Chiche (Terres Inovia - 2018)